



Avenue Marquise de Pompadour

Nul ne peut nier que la Marquise de Pompadour ait marqué profondément son bref (4 ans) passage à Ménars. Afin de marquer solennellement le 250ème anniversaire de sa mort (le 15 avril 1764), le Conseil municipal a décidé de donner son nom à une partie de l'avenue Guillaume Charron (entre la Rue de la Loire et la Rue des grèves) devant ce château qu'elle a su transformer avec tant d'élégance et qui fait aujourd'hui l'un des charmes de Ménars.



Etat civil :

Naissances : Gaspard HAY le 30 septembre

Conseil municipal :

prochaine réunion
du Conseil municipal

le 17 NOVEMBRE à 19 h.

Les réunions du Conseil municipal sont publiques.

Secrétariat de mairie :

Il est ouvert les mardi - jeudi et samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14 h à 16 h 30. Tel : 02 54 46 81 25

Courriel : mairie.menars@wanadoo.fr



Le secrétariat sera fermé le mardi 4 novembre et le vendredi 7 novembre

Permanence du Maire : le lundi de 16 à 18h.

Rythmes scolaires :

Après quelques semaines de rodage, les nouveaux rythmes scolaires (dont il faut bien reconnaître qu'ils ont été imposés aux communes sans préparation, sans expérimentation, sans concertation et sans estimer toutes les conséquences pour les communes et pour les familles), ont donc été mis en application à Ménars comme à St Denis et Villerbon. Malgré les difficultés (et le coût), les 3 communes ont voulu prioritairement faire de ces nouveaux rythmes un vrai « plus » pour les enfants et les assurer gratuitement pour les familles. Les 3 heures de classe du mercredi matin ont donc permis, le lundi et le mardi, de proposer une heure d'activités autant ludiques qu'éducatives : musique, sport, anglais (pour les CM2), cuisine, arts plastiques, jardinage, mosaïque...).

Ces activités restant facultatives, les parents peuvent reprendre leurs enfants dès 15 h 30 (16 h les jeudi et vendredi).

Ces activités ont évidemment un coût qui peut être estimé à 10 000 € par an, compensé par l'état pour environ 2400 €. Une nouvelle charge qui pèsera donc sur le budget de la commune et donc sur le contribuable...

Echos du Conseil municipal du 13 octobre :

- ◆ Des subventions sont demandées à Agglopolys (2665 €) et au SIDELC (2000 €) pour financer le remplacement des luminaires à « boules » rue Pellapra et Rue Robin.
- ◆ La taxe d'aménagement est reconduite.
- ◆ L'avenue Guillaume Charron est rebaptisée « Avenue Marquise de Pompadour » entre la rue Marigny et la Rue des Grèves.
- ◆ Une motion de soutien à l'Association des Maires de France est approuvée pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'état aux communes.
- ◆ La distribution de laitages aux enfants de maternelle est supprimée.

La sécurité à Ménars : **REUNION PUBLIQUE**

Lundi 24 novembre
de 14 h 30 à 17 h 30
Salle des Charmilles

Pour une approche globale de la sécurité à Ménars et pour envisager toutes les solutions propres à l'améliorer... Venez nombreux !

Réunion animée par la Gendarmerie nationale.

Permanence de **Maurice LEROY**

Monsieur Maurice LEROY, Député de notre circonscription et Président du Conseil Général tiendra une permanence en **Mairie de Ménars le**

Lundi 10 novembre
De 9 h à 10 h



Tous les ménarsois sont invités à le rencontrer.

Célébration du 11 novembre :

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sera célébrée à Ménars

- 10 h 30 Regroupement à la mairie
- 10 h 45 Départ du défilé
- 11 h Dépose de gerbes au monument aux morts
- 11 h 45 vin d'honneur à la Salle des charmilles



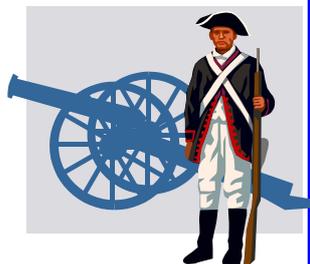
1914 - 2014 : Le centenaire du début de cette première grande guerre mondiale, ce cataclysme qui bouleversa la France et le monde, est célébré cette année.

Les Ménarsois sont invités nombreux (et tout particulièrement les enfants et les jeunes) à cette commémoration.

Recensement militaire : Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la JAPD. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, contacter la Mairie de Ménars.



Piétons : danger ! Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement marqué par une sur-accidentalité routière des piétons à l'aube (8h-10h) et au crépuscule (17h-21h).

Pourquoi ? Selon l'Observatoire de la sécurité routière (ONISR), le sur-risque, lié au passage à l'heure d'hiver et à la faible luminosité qui caractérise la période de novembre à janvier, engendre une vingtaine de personnes tuées supplémentaires par mois.

Piétons, optez pour le clair : À pied, préférez des vêtements clairs, ou mieux encore, assortis de bandes rétroréfléchissantes.

Cyclistes, adoptez le gilet en toutes circonstances.

Il est obligatoire, la nuit, si vous circulez hors agglomération, et le jour, lorsque la visibilité est faible. Ne roulez pas sur les trottoirs et veillez à votre éclairage de manière à être toujours vus, y compris à double sens.

Révision des listes électorales :

La révision annuelle des listes électorales a lieu en mairie jusqu' au 31 décembre 2014. Les personnes qui souhaitent s'inscrire devront se munir d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...).

Avos plumes ! La fin de l'année arrive et avec elle l'édition annuelle des **ECHOS DE MENARS** (32ème édition). Chacun peut y proposer son article, ses photos ou ses dessins, ses poèmes ou ses recettes, son histoire ou une page d'histoire. Ses colonnes vous sont ouvertes : **à vos plumes!**

Adressez vos productions à la Mairie.



Club de lecture : «Envie de lecture ? Envie de partage ? Et si vous faisiez partie d'un club de lecture ? Le principe : chacun vient avec un ou deux livres qu'il a lu et qu'il aimerait faire découvrir aux autres.



Tous les mois, les livres tournent d'un membre à l'autre qui lit alors les livres

transmis.

Tous les deux mois, on se retrouve un soir autour d'un café, d'un thé et de gâteaux pour discuter des livres mis dans la bibliothèque tournante.

Idealement, il faut être 8 à 10 personnes.

Alors si vous souhaitez participer à cette bibliothèque tournante, merci de contacter Christine Maillé au 02.54.74.39.92 le soir après 19h30.

Art floral : Prochain cours
jeudi 13 novembre

De 20h00 à 22h00

à la Salle des Charmilles



La participation est de 22€ par séance (fleurs coupées incluses). Contact:

Bernadette WILBERT au 02.54.74.17.14 ou Andrée LAVAL au 02.54.46.87.95 pour réserver votre soirée.

Ag de l'A.S.L.M. : Ce vendredi 3 octobre, ils étaient près de 50, Membres de l'Association Sports et Loisirs de Ménars à participer à l'Assemblée Générale annuelle. Dans un bilan complet des activités 2013, le Président, Philippe Trioreau, traduisait bien la vitalité de l'association et son rôle majeur dans la vie du village. Après un bilan financier précis et équilibré, et un point sur les activités actuelles, chacun a payé sa cotisation et tous se sont retrouvés autour de la table pour partager un délicieux pot au feu «maison » préparé dans les règles de l'art culinaire par Monsieur et Madame Ligeard. Chaque Ménarsois peut adhérer à cette association et participer activement à ses multiples « temps forts » (brocante, 14 juillet, feux de St Jean....) Contacter Philippe



ptrioreau@orange.fr

Offices religieux :

Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou à 10 h 30.



Tennis : MENARS dispose d'un beau court de tennis. Profitez-en !

Prenez votre adhésion annuelle auprès de

Karl LANGREBE (02 54 46 82 36)

pour le réserver quand vous le souhaitez. Coût de l'adhésion annuelle : 30 euros pour les adultes et 20 euros pour les scolaires.

Gymnastique :
le mercredi



de 19h30 à 20h30 à la

Salle des Charmilles

La cotisation est de 100 euros pour l'année. Contacter Elisabeth EVRARD (02 54 46 83 49)

L'Amicale ménarsoise vous invite
au CLUB DE JEUX

Mercredi 5 novembre à 14 h 30

Mercredi 19 novembre à 14h30

En salle des Charmilles

Venez passer un après-midi sympathique en jouant à la belote, au scrabble, au rumycub, tarot...



Les urgences médicales:

PHARMACIES

Appeler le **3237**

Identifiez votre commune.

Donnez l'heure à laquelle vous irez à la Pharmacie. Le serveur vous donnera l'adresse des pharmacies de garde - Si vous hésitez trop longtemps ou si vous faites des erreurs de frappe, vous serez transféré sur un opérateur.

MEDECINS

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le **15**

CHIRURGIENS-DENTISTES

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le **02 54 78 17 26**

KINESITHERAPEUTES

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le **02 54 56 84 84**

CENTRE ANTI-POISON : Appeler le **02 41 48 21 21**

Le lérot : C'est un rongeur. Il mesure de 10 à 17 cm de long pour la tête et le corps. La queue mesure de 9 à 15cm. La queue se détache facilement. C'est un moyen de défense contre certains prédateurs. On trouve le lérot dans une grande partie de l'Europe. Il apprécie toutes les zones boisées, forêts de résineux ou de feuillus. Les terrains rocheux et caillouteux avec une couverture végétale irrégulière lui conviennent parfaitement. On le trouve souvent dans les murs des jardins, dans les vergers, les terrasses et les bâtiments en ruines. Il est souvent présent dans les maisons, greniers en été et en hiver.



Le lérot est le plus carnivore des rongeurs européens. Il mange des insectes et aussi des escargots, oiseaux, œufs, oisillons, fruits, noix, pommes entreposées dans les greniers.

Il construit un nid sphérique avec des herbes, de la mousse. Il le garnit de plumes, poils. Le nid est placé dans un trou d'arbre ou un nichoir. L'accouplement a lieu au réveil après hibernation au mois d'avril. Les naissances ont lieu en mai - juin. La femelle donne naissance à une portée de 4 à 5 petits environ qui atteindront la taille adulte à l'âge de 3 mois. La femelle peut avoir de 1 à 2 portées par an.

Le lérot est nocturne et aussi actif après l'aube. Il peut être vu dans la journée. Il est terrestre et arboricole. Le lérot hiberne d'octobre à avril. Son sommeil est entrecoupé de réveils lorsque la température n'est pas trop rigoureuse. La température de son corps descend jusqu'à 5°C et les battements du cœur passent de 300/mn à 2,5/ mn. Il peut endommager les panneaux isolants dans les combles. Il est capable de grimper sur les murs couverts de crépi. C'est un cousin du loir.

Réponse de l'énigme précédente :

(seules les 2 allumettes bleues sont déplacées)



Horizontalement : 1/ Supposition 2/ Disque numérique - Consonnes de sinistre mémoire - Polyéthylène - Vieille note 3/ Rocher - Pronom - Usé 4/ Exclamation - sans tons 5/ Courageux - Premier de la liste - Dieu solaire - Ile de France - Liaison - Article étranger 7/ Département français - Suit l'orang 8/ Petit cours - Fleur royale - Célé 9/ Fatigué - Désir 10/ Canal - cale 11/ Pronom pluriel - Ruisseau - Saisons chaudes

MOTS CROISÉS

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | A | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | R | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | N |
| 8 | | | | | | | | S | | | |
| 9 | | | | | M | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | E | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | |

Verticalement : A/ Joueuse de lettres B/ Note C/ Moines de St Bruno D/ Ville de légende - Salut latin E/ Médecin de l'esprit - étendue d'eau F/ Note du chef - Pronom personnel G/ Travaux pratiques - Ne pas vouvoyer H/ Volatile visible à Ménars - Sorte de lichen I/ Période - Conjonction J/ Portée au plus haut degrés K/ Saison - Nuages

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | B | O | B | O | L | E | G | U | M | E | |
| 2 | D | | O | | S | U | D | | N | U | L |
| 3 | | E | C | H | O | | E | S | S | A | I |
| 4 | R | | A | N | D | I | N | E | | | D |
| 5 | E | R | G | | E | | T | R | A | C | E |
| 6 | T | | E | L | E | V | E | R | | R | |
| 7 | I | V | R | E | | U | | E | L | U | S |
| 8 | C | | E | T | C | | R | E | A | | A |
| 9 | E | S | | A | L | F | A | | T | U | |
| 10 | N | | E | L | U | | C | O | T | R | E |
| 11 | T | I | N | | B | L | E | R | E | | T |